



Me Paul Germain
notaire
et conseiller
juridique

861, de l'École
Prévost Qc
JOR 1T0
Tél.: 224-5080
Télec.: 224-8511



**Partenaires en amour,
associés en affaire**

Ne mêlez pas l'amour aux affaires. S'il y a une situation où cet adage prend tout son sens, c'est bien lorsque deux conjoints décident de s'associer dans une même entreprise. Trop souvent, l'amour leur tient lieu de contrat de société.

La situation la plus fréquente est celle de la personne qui devient le conjoint d'un entrepreneur. Elle s'intéresse d'abord aux affaires de l'entreprise puis finit par s'y investir corps et âme... et les années passent.

A-t-on établi, dans un écrit quelconque ou dans un contrat, la nature et les paramètres juridiques de ce nouveau partenariat? Les droits et obligations de chacun sont-ils déterminés? Mais voyons! On s'aime, ça règle tout, n'est-ce pas?

Non justement!

Lorsque la flamme amoureuse vacille — ce qui se produit chez près d'un couple sur deux —, la déception risque d'être d'autant plus grande que l'amertume sentimentale risque de se doubler d'une très forte frustration sur le plan financier. L'entrepreneur aura sans doute vu la valeur de son entreprise croître alors que son ex-conjoint en sera réduit à contempler le succès de l'autre.

Si les partenaires étaient légalement mariés, le malheureux collaborateur évincé pourra peut-être obtenir une certaine indemnisation pour sa contribution à l'entreprise au moyen d'un recours en paiement d'une prestation compensatoire. Mais s'il a déjà reçu « un salaire » de l'entreprise, il lui sera très difficile de convaincre le tribunal de l'indemniser pour l'augmentation de la valeur de l'entreprise.

Hors du mariage légal, le seul recours possible est fondé sur l'enrichissement sans cause. Ici la côte à remonter est abrupte: la preuve de l'apport à l'enrichissement de l'autre sera d'autant plus difficile à faire que le demandeur n'aura généralement que sa parole à opposer aux prétentions de l'autre. Les registres de temps n'auront pas été tenus ou une rémunération versée, même inadéquate, constituera un obstacle.

Pourquoi s'en remettre au hasard judiciaire, avec tous les risques que comporte ce processus long, coûteux et fastidieux, quand on peut faire mieux, c'est-à-dire prévenir!

Vous vous lancez en affaires avec votre conjoint? Votre amoureux, votre amoureuse vous invite à l'épauler dans son entreprise, sur sa ferme, dans sa manufacture, dans son magasin? Alors, il vaut mieux coucher sur papier les termes et conditions de cette union en affaires. Ainsi, en véritables associés, vous vous assurerez de participer aux décisions concernant l'entreprise et, en cas de rupture, vous pourrez profiter de la valeur économique de l'entreprise en proportion de vos apports respectifs.

Vous pouvez toujours, par choix, vous unir en amour sans contrat de mariage. Mais vous ne pouvez pas, raisonnablement, vous marier en affaires sans un contrat. Il en va du respect mutuel des personnes et de la qualité du lien sentimental des amoureux associés en affaires.

(Source Chambre des notaires du Québec)

À voir à la gare de Prévost



Du 1^{er} au 31 octobre 2004 à la gare de Prévost

Exposition de Yolande Firetto

Pour Yolande Firetto, peintre autodidacte, née en France, la peinture exprime la vie, la couleur, la lumière, l'espoir, le rêve. Un tableau doit être le souvenir d'un endroit que l'on a aimé ou représenter l'image d'un lieu que l'on

aimerait découvrir, une lumière particulière propice à l'imaginaire, une source de joie, une évasion.

Le vernissage aura lieu le samedi, 9 octobre 2004 de 11h à 16 h à la gare.



*Soirée
musique et poésie*

2 octobre 2004 à 20 h

Gare de Prévost, 1272 de la
Traverse, Prévost

Entrée gratuite pour tous

Pour toute personne intéressée à participer à la prochaine soirée de poésie comme lecteur de ses poèmes, veuillez laisser vos coordonnées à :

Jean-Pierre Durand
tél. 514-886-7926
450-224-8056

Courriel : jeanpierredurand@videotron.ca

Foire vin et fromage à Saint-Jérôme

Une grande dégustation

Myriam Richard

Célébrant son 10^e anniversaire cette année, la foire vin et fromage accueillera ses visiteurs le 18 septembre prochain, place de la Gare à Saint-Jérôme. Se voulant encore plus grande que les autres années, cette 10^e édition risque d'en épater plus d'un.

Regroupant 35 exposants venant de partout à travers le monde, cette foire a pour but de faire connaître les produits vinicoles et fromagers aux participants, de leur donner la chance de découvrir les fromages fins québécois et de déguster des vins provenant de tous les pays du monde. Présentée sous forme de salon de dégustation, la foire vin et fromage s'attend à ce qu'environ 3 000 personnes viennent assister à l'événement.

Cette année, les coopératives fromagères et les agents de vins seront abrités sous le grand chapiteau à la place de la Gare. De plus, afin de mieux desservir notre clientèle, les traiteurs seront installés dans une tente adjacente au chapiteau et une terrasse

sera aménagée où les participants pourront déguster en toute quiétude la multitude des produits offerts, beaux temps, mauvais temps.

Un invité de marque

En cette 10^e édition, la Foire vin et fromage a la chance d'accueillir Monsieur Jean-Charles Arnaud, propriétaire des Fromageries Arnaud et possesseur des caves d'affinage de Comté. Il est aussi un représentant actif des syndicats de défense des appellations d'origine contrôlées des produits laitiers pour le Jura, région de l'Ouest de la France, où est produit le fromage Comté. Le Comté est un fromage au lait cru à pâte pressée cuite. Il se présente en grandes meules de 63 cm de diamètre et de 42



Dominique Légaré, président de la Chambre de Commerce et d'industrie de Saint-Jérôme, Mme la députée Lucie Papineau, Yannick Hachim, propriétaire de la Fromagerie du Marché et Jean Liboiron qui a réalisé le site Internet www.foirevinfromage.ca ouvert à l'année.

kilos environ. Par ailleurs, le Comté est le premier fromage français d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC). Les Fromageries Arnaud, spécialistes du Comté depuis 1907, ont remporté dans les 30 dernières années, 29 médailles d'or pour leurs fromages tels le Morbier, le Bleu de Gex et le Jurafloré. Très ouvert à la population québécoise, Monsieur Arnaud est intéressé à développer un fromage d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) au Québec.

Monsieur Arnaud sera présent toute la durée de l'événement, le 18 septembre prochain, et présentera ses fromages en plus de discuter avec les visiteurs et d'échanger avec les artisans-fromagers du Québec.

De plus, un site Internet vous permettra de consulter les fiches des 150 vins et des quelque 50 fromages de la foire durant toute l'année:

www.foirevinfromage.ca
(Entrée sur le site: 10\$ ou passeport pour vin et repas à 50\$)

